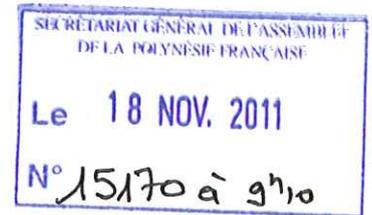


ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 16 novembre 2011

-----  
Mr Hirohiti TEFAARERE  
1er Vice Président  
Groupe UPLD

COPIE



à

Monsieur le Président  
de l'assemblée de la Polynésie française

OBJET : Proposition de délibération portant création d'un comité ayant pour objet, avec l'Etat, la définition d'un nouveau projet de développement économique, social et culturel sur 10 à 15 ans pour la Polynésie française et favorisant la confiance, l'emploi et permettant de capter les compétences locales, de favoriser l'océanisation des cadres et d'utiliser les ressources naturelles locales, dits « les accords de Maohi nui ».

P.J. : 1 exposé des motifs  
1 proposition de délibération

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, une proposition de délibération portant création d'un comité ayant pour objet, avec l'Etat, la définition d'un nouveau projet de développement économique, social et culturel sur 10 à 15 ans pour la Polynésie française et favorisant la confiance, l'emploi et permettant de capter les compétences locales, de favoriser l'océanisation des cadres et d'utiliser les ressources naturelles locales, dits « les accords de Maohi nui », accompagnée de son exposé des motifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

  
Hirohiti TEFAARERE  


**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

---

relatif à une proposition de délibération portant création d'un comité ayant pour objet, avec l'Etat, la définition d'un nouveau projet de développement économique, social et culturel sur 10 à 15 ans pour la Polynésie française et favorisant la confiance, l'emploi et permettant de capter les compétences locales, de favoriser l'océanisation des cadres et d'utiliser les ressources naturelles locales, **dits « les accords de Maohi nui »**.

---

Mesdames et Messieurs,

Pour faire suite aux réunions qui ont été tenues à l'assemblée de Polynésie française du 8 au 22 juillet 2011 avec les forces vives du Pays dans le cadre du plan de redressement des comptes du Pays, et auxquelles vous étiez tous conviés, et en conclusion de toutes les rencontres avec les élus(es) de l'APF, et les représentants des forces vives du Pays, je vous vous ai transmis par courrier n° 43/2011/1er VP.APF/tc du 5 août 2011 les conclusions que j'ai adressées à l'ensemble des participants extérieurs.

Dans ce courrier et à l'évidence de ces travaux il nous est apparu nécessaire qu'en plus du plan de redressement des comptes du Pays, il nous fallait définir une *nouvelle démarche en matière de « politiques publiques »* accompagnée d'un véritable plan de relance en matière de développement économique, social et culturel sur une période de 10 à 15 ans

Aussi, en complément et en parallèle des travaux du plan de redressement du Pays menés par le gouvernement, je vous ai proposé chers collègues représentants de l'assemblée de Polynésie française, de construire avec l'Etat, actuellement notre « *principal partenaire institutionnel* », un nouveau partenariat dans un "*esprit apaisé*", sur 10 ou 15 ans.

L'objectif de ma démarche était de susciter dans notre assemblée le déclenchement de l'intuition nécessaire afin que nous prenions des mesures d'une part pour permettre à l'administration de s'organiser efficacement et d'autre part au secteur privé et aux consommateurs de continuer à être les puissants moteurs de notre économie, en toute confiance.

J'ai donc sollicité officiellement le Gouvernement de la Polynésie française, la Présidence de la République française et le Haut Commissariat de la République en Polynésie française sur la nécessité de définir ensemble pour les Polynésiens, un nouveau projet de développement économique, social et culturel sur une période de 10 à 15 ans.

J'ai aussi représenté en Octobre 2011 notre assemblée à Paris dans le cadre des négociations sur l'après CEP et les conséquences des expérimentations nucléaires en Polynésie française.

La Polynésie française est un Pays riche classé en 2004 au 66 ème rang mondial selon le CIA World Factbook avec un PIB annuel de 18 000 \$ (1 800 000 F CFP) par habitant.

Elle a connu un fort développement ces dernières décennies, tant grâce aux expérimentations nucléaires que des dépenses de l'Etat, des retraités et du tourisme.

Les politiques menées par les pouvoirs publics avec l'Etat ont fortement contribué à cette amélioration. Cela a permis une croissance importante du pouvoir d'achat de ceux qui travaillent tant dans l'administration du Pays, de l'Etat, que des communes et du secteur privé mais marqué par des positions de

monopoles ou des ententes (électricité, télécommunication, nouvelle technologie, gaz, transport routier, maritime et aérien, hydrocarbures, Grande et Moyenne Surface, production de boissons gazeuses, d'eau et de bière, caisse de prévoyance sociale, hôpital, cliniques privées...).

Toutefois depuis 2000/2001 nous avons pu constater les premiers signes d'une détérioration du développement économique et social avec une baisse moyenne annuelle de l'ordre de + ou - 10 % du PIB. Elle s'est manifesté par l'absence de toutes politiques publiques.

En effet, tous les gouvernements successifs depuis 2001, n'ont jamais élaborés et transmis à l'assemblée de Polynésie française, lors des débats et de l'arbitrage budgétaire, la justification des missions et programmes des administrations et des projets en corrélation avec des objectifs publics cohérents et des priorités pluriannuelles (minimum 5 ans voire 10 à 15 ans) adoptées par notre assemblée.

Cette absence de politique publique, d'outil d'évaluation et d'indicateur de performance, ne permet pas d'une part à l'administration de s'organiser efficacement et d'autre part au secteur privé et aux consommateurs de continuer à être les puissants moteurs de notre économie.

Puis, depuis 2007/2008 nous assistons à une inexorable récession du niveau de l'emploi avec près de 10 000 emplois détruits et un taux de chômage qui se situerait entre 20 et 25 %, avec une dégradation de la fréquentation touristique, de la protection sociale, de la santé publique, de l'enseignement, de la construction des logements sociaux, de la consommation des ménages, des exportations.

Cependant nul ne peut ignorer un autre constat qui est celui de l'inégalité des richesses avérée par les statistiques économiques et notamment l'étude du CEROM et de l'AFD avec 27,6 %, soit 70 000 Polynésiens, vivant sous le seuil de pauvreté et 5,2 % soit 15 000 Polynésiens engagés dans exclusion sociale. De plus l'étude de TNS SOFRES d'octobre 2011 sur la concurrence et le commerce montre que cette situation est aggravé par la position dominante du groupe Carrefour/Champion qui représente 54% du chiffre d'affaires total des GMS et 38% du chiffre d'affaires « alimentaires », tous commerces confondus sur l'île de Tahiti.

Le constat est cruel : des pans entiers de notre population et du secteur privé sont dans la misère et la faillite.

Cette situation est un véritable obstacle au destin commun de la Polynésie française et de la France.

Elle résulte des 40 années de dopage économique et social apportées par les essais nucléaires du Centre d'expérimentation de Polynésie (CEP) et de la cessation des essais nucléaires sans réel suivi et accompagnement par l'élaboration concerté d'un plan de développement économique, social et culturel et d'une réforme en profondeur de notre système économique, fiscal et social.

Elle est aussi le fait de nos querelles politiques et partisans.

La crise mondiale perturbe notre économie, mais la Polynésie française a sa propre crise structurelle.

S'il est vrai que contrairement à la Nouvelle Calédonie, la Réunion, la Grèce, Mayotte, la Polynésie française n'a plus connu depuis les derniers événements de 1995 des mouvements de protestation et de blocages violents, ces inégalités tant sur Tahiti, qu'entre Tahiti et les îles sont une véritable poudre.

Avant de lever de nouvelles taxes et de moderniser la législation socio économique et fiscale, il m'apparaît fondamental et urgent de faire respecter les textes existants qui deviennent inopérants faute de contrôles et de sanction. Il faut donc garantir une égalité de traitement et sanctionner tous les abus.

Je citerai comme exemple ceux des redevances d'occupation du domaine public terrestre et maritime, celui des taxes foncières, celui de la déclaration de TVA, celui de la déclaration des avantages en nature, celui des prix et des marges, celui du code monétaire et bancaire, celui du Fonds de régulation des Prix des Hydrocarbures, celui de l'obligation d'effectuer un appel d'offres pour la vente des biens meubles et immeubles et du patrimoine du Pays, celui de l'octroi sans contrôle des aides fiscales (défiscalisation) et sans obligation de créer et de conserver des emplois, celui de l'indexation des salaires des fonctionnaires d'état expatriés détachés en Polynésie française, celui de l'inexistence du contrôle économique et financier des dépenses des cliniques privées, l'évasion fiscales des primes des assurances ... Au total ces mesures pourraient rapporter annuellement en plus au budget du Pays au minimum 10 à 15 milliards de F CFP.

Le système de taxation à l'importation dont la TDL (Taxe de Développement Local) a correspondu à des besoins mais il est devenu obsolète et inadapté et a favorisé les monopoles et créé des rentes de situation. La multiplicité des positions tarifaire du code des douanes, des taxes et des taux a compliqué sa mise en œuvre et

son seul effet a été de détruire la production et le marché local et surtout de ne pas ou très peu utiliser les ressources locales. Je vous propose de réinventer des filières basées sur nos ressources naturelles locales accompagnés de mesures à l'exportation. L'Etat pourra nous accompagner au travers de ses ambassades et ses missions économiques dans le monde.

En taxant à nouveau les marchandises à l'entrée du fenua, nous consommons non seulement plus de capitaux mais surtout nous amplifions la hausse des prix. De plus cette situation est suramplifiée avec la hausse du fret maritime, conséquence inexorable de la hausse du prix du pétrole et de la forte demande des pays émergents que sont la Chine et l'Inde. Nous avons trop de cumul de marge et trop d'intermédiaire avec en plus un comportement opportuniste de certaines sociétés qui augmentent systématiquement leurs prix pour garder leur niveau de marge nette.

Les mécanismes d'exonération de droit et taxes à l'importation, de protectionnisme (TDL, quota et fermeture des importations), des aides et incitations fiscales (défiscalisation, exonération fiscales ...) sont totalement nébuleux. Leur transparence financière et juridique sont inexistantes et impossibles à contrôler car la quasi totalité des sociétés de Polynésie française ne déposent pas leurs comptes au registre du tribunal de commerce. De plus elles ne profitent trop souvent qu'à un nombre très limité d'acteurs.

Les aides fiscales au titre de la défiscalisation ne sont plus efficaces et leur coût est trop important pour les finances de la collectivité. En effet, dans certains secteurs il faut pour une rétrocession de 70 % du crédit d'impôt accorder une déductibilité de 100 % de l'impôt avec en plus au final qu'un gain de 48 % (2/3) pour le projet éligible car 1/3 des crédits est englouti par des « experts » financiers expatriés ... A cet effet, nous proposons de revenir au bon système de l'octroi de la subvention, qui a fait ses preuves et qui a permis d'optimiser directement pour le promoteur et le pays le levier financier pour la création d'emplois.

De la même manière l'absence d'imposition des plus values immobilières et financières réalisées par les personnes physiques, favorise les évitements fiscaux alors que notre système fiscal pénalise fortement les revenus du travail.

Mais surtout ces mécanismes faussent le jeu de la concurrence et établissent des rentes de situation.

Nous vous proposons la mise en place d'un dispositif de lutte contre la vie chère au travers de dispositifs réglementaires à voter prochainement par notre assemblée et permettant de développer, de structurer et d'octroyer des moyens aux associations de consommateurs. Nous demandons aussi que notre assemblée vote sans délai le dispositif réglementaire sur la concurrence, les abus de position dominante et la réglementation qui limite les parts maxima de chiffres d'affaires ou de surface sur par exemple 4 entités afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'entente (trois sociétés – cas des banques, des sociétés d'acconage, des sociétés pétrolières ...) ou de duopole (2 sociétés).

Nous demandons le renforcement des moyens pour les missions de contrôles de toute notre administration.

Nous vous proposons d'adopter sans délai une réglementation définissant les contrats et combattant les clauses abusives des contrats conclus entre les professionnels et les consommateurs et les non professionnels.

Nous vous proposons de renforcer la concurrence, la transparence et de limiter les abus en obligeant le dépôt des comptes des sociétés au tribunal de commerce. Il s'agira surtout de lutter contre les dépenses de certaines sociétés en dehors du cours normal de leurs affaires, contre les marges, prix et pratiques commerciales abusives, contre les marges arrières locales et à l'étranger, contre les concentrations de marché, et de lutter contre le non respect des législations sur la sécurité au travail et sur les droits des salariés.

Par ailleurs en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle, nous proposons pour au plus tard mars 2012, le vote d'une loi de pays sur la protection de l'emploi local tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Ces deux exigences doivent aussi s'accompagner d'une véritable réforme pour la transparence au titre de la formation professionnelle et de l'insertion afin que celles-ci soient plus efficaces. Avant que les entreprises ne recréent les 10 000 emplois pour les jeunes en priorité et pour les licenciés économiques et sociaux, nous proposons qu'une partie des disponibilités du fonds paritaire de gestion de la formation

professionnelle continue et une partie de la cote part résultante de la baisse de l'ITR de 2009, soit immédiatement utilisée pour accompagner la réinsertion des salariés licenciés économique et social.

Nous proposons par ailleurs l'étude et la mise en place en partie sur ces fonds d'une adhésion obligatoire pour tous les salariés à une mutuelle complémentaire en plus de la CPS.

Au niveau des économies budgétaires du Pays, nous proposons que le Pays définisse aussi un régime de départ volontaire à la retraite et trouve des financements auprès de l'Etat.

En matière d'énergie et d'électricité, nous demandons la révision sans délai du dispositif du Fonds de Régulation des Prix des Hydrocarbures et que des audits financiers et techniques de toutes ces sociétés partis prenantes à ce fond soient réalisées en coopération avec l'Etat.

Au niveau du système financier, nous constatons qu'aucun contrôle du respect du code monétaire et financier n'est effectué par l'Etat. Cela se traduit par des taux très élevés d'intérêts et des tarifs exorbitants des services bancaires supportés par les ménages et les entreprises.

De plus au niveau des assurances nous constatons que le coût d'une grande partie des primes d'assurances n'est pas atteignables pour de nombreux Polynésiens alors que certaines sociétés d'assurance ne supportent pas l'impôt des sociétés pour les profits réalisés en Polynésie française. Il nous faut moderniser la réglementation locale des assurances tant organisationnelle que fiscale car elle est de notre compétence. Nous n'acceptons plus que les compagnies d'assurances réalisent annuellement environ 40 milliards de F CFP de chiffres d'affaires et que seulement 5 milliards de F CFP par an soient dépensés dans le fenua. Nous avons donc annuellement une moyenne d'environ 35 milliards de F CFP d'évasion monétaire par le canal des assurances.

Cette évasion fiscale existe aussi au niveau des jeux de hasards avec le différentiel des mises annuelles de la française des jeux pour environ 4 milliards de F CFP et les gains des joueurs et de la fiscalité du Pays qui génèrent qu'une valeur ajoutée locale de 1 milliard de F CFP. En définitif c'est plus de 3 milliards de F CFP qui partent de Polynésie tous les ans, sur la base des jeux de hasard, vidant encore plus notre potentiel financier.

De toutes les consultations publiques et des cris d'alarmes des forces vives qui se sont exprimées ces derniers temps, les thèmes de la lutte contre la vie chère, la création d'emplois permanent et la lutte contre les déficits publics sont les trois objectifs que nous devons analyser et atteindre dès la fin 2012.

Nous vous proposons que l'assemblée de Polynésie française et ses 57 représentants élus par le Peuple ensemble aux côtés des 12 Ministres et du Président du Gouvernement nous nous préoccupons en URGENCE de notre Pays, des familles, des chefs d'entreprises et de leurs sociétés par un rééquilibrage des richesses.

La refondation de notre système économique et social est la priorité pour le peuple, le développement du fenua et son avenir institutionnel.

Elle doit dépasser les clivages politiques, indépendantiste/autonomiste ou droite/gauche pour apporter une vision positive et l'espoir d'un avenir indispensable pour la Polynésie française.

Nous vous proposons de négocier avec l'Etat, un nouveau plan de développement de développement économique, social et culturel sur 10 ou 15 ans pour la Polynésie française dans la perspective d'un nouveau cadre institutionnel visant à compenser les dommages collatéraux économiques et sociaux des 40 années d'expérimentation des essais nucléaires français.

Nous vous proposons que ces travaux puissent être menés par l'Assemblée en complément et en parallèle des travaux du plan de redressement du Pays menés par le Gouvernement de la Polynésie française afin, compte tenu de l'urgence extrême et des situations financières difficiles du Pays, du secteur privé et des consommateurs, d'éclairer au plus tôt et au mieux les représentants qui seront amenés à valider par leur vote les choix de politique publique et ses effets induits en matière de fiscalité et de budget pour la Polynésie française.

Cependant ils devront à notre sens s'inscrire dans la perspective d'un nouveau cadre institutionnel, à définir ensemble avec l'Etat, identique à celui des accords dits de « Matignon et de Nouméa ».

Le Gouvernement de la République française et le Haut Commissaire de la République française ont par courriers du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration n° 11-018447-D du 8 août 2011 et par courrier du Haut commissariat de la République en Polynésie française n° 069-11/SG/gm du 26 août 2011 reçu et répondu favorablement à notre proposition de *construire ensemble* ce nouveau projet de développement économique, social et culturel sur 10 ou 15 ans pour la Polynésie française.

Nous proposons que le bureau de l'assemblée de Polynésie française et le Président du pays accompagné du Vice Président ensemble avec l'Etat adopte une méthodologie de travail et participe à la mise en place d'un comité stratégique de redressement qui proposera un nouveau modèle économique et social pour la Polynésie française.

D'ores et déjà nous avons sollicité que l'Etat, à titre ponctuel, nous apporte un soutien technique.

Nous pensons que les contributions de l'amiral commandant des forces armées en Polynésie française, du Trésorier Payeur Général, du Directeur de l'IEOM et du Président de la Chambre Territoriale des Comptes seraient des plus pertinentes.

En outre, nous avons souhaité que l'Etat nous propose 12 personnes compétentes dans les domaines suivants en vue de constituer un groupe d'experts. (*stratégie économique et sociale, politique d'aménagement, développement du secteur primaire (agriculture, pêche, élevage, aquaculture), développement des exportations, tourisme, transport (maritime, aérien et routier), santé, emploi, éducation, énergie, logement, fiscalité, conduite des projets et management*).

Les modalités de participation de ces experts à ce groupe seront à définir conjointement.

Du côté du Pays nous utiliserons tous les travaux et études réalisées ces dernières années (*rapport n° 3780 à l'assemblée nationale du député Jean Pierre BRARD de 2007, rapport de la commission d'enquête des prix et des marges de l'assemblée de Polynésie française adopté en juillet 2009, rapport des états généraux de la Polynésie française de septembre 2009, rapport sur la pauvreté de l'AFD de novembre 2010, rapport de la mission d'assistance à la Polynésie française de septembre 2010, rapport sur le Service public de la Polynésie, divers rapports de l'ISPF, de l'IEOM, du CESC et du Centre d'Etudes et de Recherche de l'Outre Mer*) et nous composerons une équipe de 12 experts ou personnalités représentant notamment les élus et les pouvoirs publics, les communes, le CESC, les salariés, les employeurs, les consommateurs, les étudiants, les retraités.

Compte tenu de la situation actuellement difficile du pays, de la population, et du secteur privé, nous vous proposons sans délai de mettre en place ce comité stratégique de redressement pour un nouveau plan de développement économique, social et culturel.

Nous vous proposons de lancer nos travaux dès la mi décembre 2011 pour une durée de 3 mois afin qu'à mi mars 2012, nous puissions proposer des mesures d'intérêts généraux. L'adoption de ces mesures devrait se faire sans délai et avant le 6 avril 2012, ou avant le renouvellement de l'assemblée de Polynésie française.

Nous comptons sur vous, les représentants élus du Pays, pour qu'avec les forces vives, nous nous engageons ensemble dans cet important ouvrage à imaginer, construire et adopter avec comme base le pardon entre nous et l'amour que nous avons de notre Pays et pour notre population.

Nous vous proposons de créer et de mettre en place un comité stratégique de redressement économique et social de la Polynésie française qui aura pour but de définir et de négocier avec l'Etat « **les accords de Maohi Nui** » qui contiendront les réformes sur les cinq grands objectifs suivants pour les 10 à 15 prochaines années :

1. **La réduction des inégalités,**
2. **L'amélioration du pouvoir d'achat** et la création d'un régime d'indemnisation du chômage,
3. **La protection de l'emploi local tant au niveau public que privé,**
4. **La création et l'insertion par l'emploi.**  
Notre objectif est le programme « 15 000 emplois » pour couvrir les emplois détruits et les emplois nécessaires aux jeunes Polynésiens étudiants ou non.
5. **La création de mécanismes de développement économique** pour rééquilibrer l'activité économique basée sur des filières ancrées dans la culture locale pour une redistribution immédiate des richesses, respectueuses de l'environnement et tournées vers l'exportation.

\*  
\* \*

Tel est l'objet de la proposition de délibération ci-jointe que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

----

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

---

portant création d'un comité ayant pour objet, avec l'Etat, la définition d'un nouveau projet de développement économique, social et culturel sur 10 à 15 ans pour la Polynésie française et favorisant la confiance, l'emploi et permettant de capter les compétences locales, de favoriser l'océanisation des cadres et d'utiliser les ressources naturelles locales, dits « les accords de Maohi nui ».

---

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'exposé des motifs et la proposition de délibération déposée par Mr Hirohiti TEFAARERE, représentant à l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro            du            ;

Vu le courrier du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration n° 11-018447-D du 8 août 2011;

Vu le courrier du Haut commissariat de la République en Polynésie française n° 069-11/SG/gm du 26 août 2011;

Vu la lettre n°            /2011/APF/SG du            portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n°            du            de la commission des affaires économiques, du tourisme, de l'agriculture, de la mer et des transports;

Dans sa séance du

**A D O P T E    :**

**Préambule :**

Les expérimentations nucléaires en Polynésie française ont développées artificiellement l'économie et le mode de vie des Polynésiens. De profonds bouleversements économique, fiscal et social ont touché le Pays. L'arrêt brutal des essais nucléaires et la baisse des activités de l'armée ont été réalisés sans réel plan de développement économique, social et culturel.

Elle constitue une dette nucléaire de la France envers la Polynésie française.

La crise mondiale et la récession économique structurelle du Pays ont plongé le Pays dans une spirale inflationniste et une destruction de l'emploi sans précédent qui est accentué par une répartition inégale des richesses.

Ensemble, le Pays et l'Etat ont décidé de négocier un nouveau plan de développement économique, social et culturel sur 10 ou 15 ans pour la Polynésie française dans la perspective d'un nouveau cadre institutionnel visant à compenser les dommages collatéraux économiques et sociaux des 40 années d'expérimentation des essais nucléaires français.

Ce nouveau plan de développement économique, social et culturel favorisera la confiance, l'emploi et permettant de capter les compétences locales, de favoriser l'océanisation des cadres et d'utiliser les ressources naturelles locales.

Ces accords s'inscrivent dans la perspective d'un nouveau cadre institutionnel, à définir ensemble avec l'Etat, identique à celui des accords dits « de Matignon et de Nouméa ».

**Article 1<sup>er</sup>.**- Il est créé, un comité stratégique de redressement économique et social de la Polynésie française qui aura pour but de définir et de négocier avec l'Etat « les accords de Maohi Nui » qui contiendront les réformes sur les cinq grands objectifs suivants pour les 10 à 15 prochaines années :

1. **La réduction des inégalités,**
2. **L'amélioration du pouvoir d'achat,** et la création d'un régime d'indemnisation du chômage,
3. **La protection de l'emploi local tant au niveau public que privé,**
4. **La création et l'insertion par l'emploi.**  
Son objectif est le programme « 15 000 emplois » pour couvrir les emplois détruits et les emplois nécessaires aux jeunes Polynésiens étudiants ou non.
5. **La création de mécanismes de développement économique** pour rééquilibrer l'activité économique basée sur des filières ancrées dans la culture locale pour une redistribution immédiate des richesses, respectueuses de l'environnement et tournées vers l'exportation.

**Article 2.** - La composition de ce comité est la suivante :

Au titre du Pays :

- le Président du Pays ou son représentant,
- le Vice Président du Pays ou son représentant,
- les membres du bureau de l'assemblée de Polynésie française,
- un groupe de 12 experts ou personnalités désignés par le bureau de l'Assemblée et le Président du Pays pour leur compétences et représentant notamment les élus et les pouvoirs publics, les communes, le CESC, les salariés, les employeurs, les consommateurs, les étudiants, les retraités.

Au titre de l'Etat :

- le Haut Commissaire de la République en Polynésie française,
- l'Amiral représentant les forces armées en Polynésie française,
- le Trésorier Payeur Général,
- le Président de la Chambre Territoriale des comptes,
- le Directeur de l'IEOM,
- un groupe de 12 experts désignés par l'Etat, dans les domaines de la stratégie économique et sociale, de la politique d'aménagement, du développement du secteur primaire (agriculture, pêche, élevage, aquaculture), du développement des exportations, du tourisme, des transport (maritime, aérien et routier), de la santé, de l'emploi, de l'éducation, de l'énergie, du logement, de la fiscalité, de la conduite des projets et du management.

La Présidence de cette commission est confiée au représentant Mr Hirohiti TEFAARERE.

La Vice Présidence est confiée à Mr le Haut Commissaire en Polynésie française ou son représentant.

Elle se réunira au minimum 2 fois par mois sur convocation de son Président ou de son Vice Président.

**Article 3.** - Ce comité est doté d'un budget de 5 millions de F CFP afin d'assurer son fonctionnement.

Il pourra disposer de personnel mis à disposition de l'assemblée de Polynésie ou de l'administration du Pays.

**Article 4.** - Ce comité pourra se faire communiquer du Gouvernement et de ses services et établissements, de l'Etat et de ses services et établissements, toutes informations (rapport, étude, avis, compte financiers ...) et entendre toute personnalité du Pays et de son administration, de l'Etat et de son administration, de la justice, de la Chambre Territoriale des comptes et du secteur privé selon les dispositions de l'article 68-1 du règlement intérieur et de la délibération n° 2010-56 du 6 octobre 2010.

**Article 5.** - Ce comité rendra ses propositions au plus tard le 15 mars 2012. Ces propositions seront débattues et adoptées par l'assemblée de Polynésie française dans sa plus prochaine séance et au plus tard le 6 avril 2012 et avant le renouvellement du bureau de l'assemblée de Polynésie française.

**Article 6.-** Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La Secrétaire,*

*Le Président,*

Juliana MATI

Jacqui DROLLET